

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-009-16656/24/BM

■ Attribution de subventions de fonctionnement pour la mise en œuvre du programme "Soft Landing Provence Africa Connect" - Approbation des conventions - MGDIS n°9548 - 9550 - 9552 - 9553 - 9554 101755

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du Développement Economique, approuvé dans sa version actualisée en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se positionne clairement en tant que Hub Europe-Méditerranée-Afrique. Cette approche stratégique se déploie sur le champ de l'attractivité, avec la volonté d'attirer des entreprises internationales souhaitant développer, depuis notre territoire, leurs activités sur la macro-région EuroMed/Afrique. Mais aussi dans le domaine de l'innovation, avec la volonté de prospecter, accompagner et ancrer les talents et solutions innovantes de notre espace économiques EuroMed/Afrique.

Cette stratégie se traduit notamment par l'initiative Provence Africa Connect qui propose de développer des actions ciblées à destination des entrepreneurs africains.

Dans la continuité du prix « iCapital 2022 », la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité profiter de la visibilité offerte à l'international en tant que capitale européenne de l'innovation pour lancer un programme métropolitain spécifique pour l'innovation entre Afrique et Europe sous l'ombrelle de la démarche Provence Africa Connect. Ce programme structurant, désigné « *soft-landing Provence Africa Connect* » (Soft-Landing PAC) est destiné à appuyer la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accueil et d'accompagnement d'innovateurs africains désireux de s'implanter sur le territoire.

La mise en œuvre du Soft-Landing PAC a été initiée dans le cadre d'un appel à projet lancé fin 2023. Avec cet appel à projet, la Métropole a proposé un cadre transparent et ouvert afin d'inciter les acteurs de l'accompagnement à l'innovation sur le territoire et potentiellement à l'international, à se fédérer pour répondre à quatre enjeux :

- La visibilité et l'attractivité de l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence auprès des innovateurs africains ;
- La valorisation des initiatives, partenariats et offres existantes du territoire à destination des écosystèmes d'innovation africains ;
- L'adaptation de l'offre d'accompagnement à l'innovation du territoire aux problématiques rencontrées par les entreprises africaines qui font la démarche d'explorer le territoire d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le soutien aux projets d'implantation d'entreprises africaines sur notre territoire.

L'appel à projet Soft-Landing PAC a reçu une réponse portée par un consortium de cinq acteurs de l'innovation du territoire : Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Anima Investment Network et Kedge Business School.

Ces cinq acteurs étaient déjà fortement engagés dans l'accueil sur le territoire d'entreprises innovantes africaines grâce aux partenariats qu'ils ont structurés avec des acteurs de l'appui à l'entrepreneuriat innovant en Méditerranéen et en Afrique. La qualité du consortium tire également sa pertinence d'un positionnement sur cinq thématiques prioritaires cohérentes avec les filières stratégiques du territoire dans l'économie verte (« GreenTech »), la santé (« HealthTech »), l'économie bleue (« BlueTech »), l'alimentation et l'agriculture (« AgriTech »), et les industries culturelles et créatives (ICC) et d'une bonne complémentarité entre les partenaires avec une coordination portée en binôme par l'Accélérateur M et Marseille Innovation.

La proposition du consortium retenue à l'issue de l'appel à projet visait à concevoir et mettre en œuvre un programme destiné à attirer, sélectionner et accompagner des entreprises innovantes africaines présentant un potentiel avéré pour s'implanter durablement sur le territoire métropolitain, dans une perspective de croissance sur les marchés européens.

En vue de permettre à la dynamique de collaboration impulsée par les membres du consortium de porter ses fruits et afin d'installer et faire reconnaître Aix-Marseille en tant que destination privilégiée des startups africaines à fort potentiel, ce programme dont la coordination est co-assurée par l'Accélérateur M et Marseille Innovation avec le soutien des équipes innovation et rayonnement international de la Métropole est mené à titre expérimental. Cette expérimentation permettra notamment d'apprécier la capacité des entreprises sélectionnées à s'établir durablement sur le territoire métropolitain.

Pour accompagner le lancement du programme, la Métropole a attribué en octobre 2023 un financement d'un montant de 120.000 € réparti entre les différents membres du consortium. Dans une logique d'optimisation opérationnelle, une évaluation est menée en continu pour réajuster le programme. Au terme des trois ans, une évaluation finale sera conduite pour mesurer la progression des entreprises ayant suivi le programme et la solidité des projets d'implantation durable sur le territoire.

Le programme annuel se déploie en trois phases :

#1 Prospection (« Sourcing »), de janvier à mai

La première année d'expérimentation a permis de mobiliser 227 entreprises. 113 ont mené à bien le processus de candidature via une plateforme dédiée. 22 start-ups issues d'une dizaine de pays du continent africain, ont été sélectionnées pour rejoindre la phase d'admission et d'accompagnement à distance du programme. Ces résultats illustrent l'intérêt des start-ups africaines pour notre territoire et son écosystème d'innovation. Ils témoignent également de la qualité du programme et de l'offre d'accueil portée par le consortium.

#2 Admission et accompagnement à distance, sur trois mois de mai à août

L'accompagnement débute par trois webinaires pour donner aux participants les principales recommandations pour définir leurs stratégies d'implantation et anticiper les enjeux juridiques, administratifs et financiers. En parallèle, Accélérateur M, Marseille Innovation et Eurobiomed conduisent des diagnostics personnalisés et détaillés des besoins des entreprises (diagnostics 360°) et définissent avec elles une feuille de route pour leur accompagnement en présentiel.

#3 Immersions, de septembre à décembre

Deux séquences d'immersion sont proposées en fonction des besoins et disponibilités des entreprises et de leur suivi d'activités en phase d'admission :

- Première séquence en marge des deux grands événements dédiés à l'innovation que sont sur le territoire le Grand Opening et le Grand Bain fin septembre
- Seconde séquence à l'occasion du forum d'affaires dédié à la Tech entre Europe et Afrique que constitue Emerging Valley.

Perspectives :

A l'issue de cette première année d'expérimentation, un programme similaire sera mis en œuvre pour une deuxième année, avec des ajustements dans la répartition des rôles, tenant compte des enseignements tirés de la première année.

Ainsi l'animation de la prospection sera essentiellement prise en charge par Anima, qui mobilisera les écosystèmes africains prescripteurs du programme. Le programme d'accueil et d'accélération sera essentiellement opéré par l'Accélérateur M et Marseille Innovation, avec l'appui d'Eurobiomed pour les entreprises de la filière santé / biotech. Kedge Entrepreneurship interviendra pour sa part en renfort dans les phases d'accompagnement et d'immersion en mettant à disposition ses outils de formation en e-learning.

Au regard de la dynamique engagée et des résultats déjà obtenus, il est proposé de continuer de soutenir ce programme d'action global par l'attribution de subventions spécifiques aux associations ayant déposé une demande pour un montant global de 120 000 euros.

Après instruction des demandes déposées par les membres du consortium, il est proposé d'attribuer :

- à l'association Accélérateur M, une subvention d'un montant de 32 500 euros (dossier MGDIS n° 9552) ;
- à l'association Marseille Innovation, une subvention d'un montant de 32 000 euros (dossier MGDIS n° 9548) ;
- à l'association Eurobiomed, une subvention d'un montant de 22 500 euros (dossier MGDIS n° 9550) ;
- à l'association Kedge Business School, une subvention d'un montant de 18 000 euros (dossier MGDIS n° 9553) ;
- à l'association Anima Investment Network, une subvention d'un montant de 15 000 euros (dossier MGDIS n° 9554).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° FBPA-051-12058/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'affirmer son positionnement en tant que Hub Europe Méditerranée Afrique conformément à son agenda du développement économique ;
- L'engagement de développer des actions ciblées pour soutenir le rayonnement et l'attractivité du territoire en tant que « porte de l'Europe » pour les innovateurs africains ;

- L'expérience et la qualité du consortium porteur du programme « soft-landing Provence Africa Connect » ;
- Le besoin de poursuivre les actions engagées pour la mise en œuvre du programme en vue de l'implantation pérenne des entreprises sélectionnées.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées :

- A l'association Accélérateur M, une subvention de 32 500 euros au titre de sa participation à la coordination du consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines sur le territoire ;
- A l'association Marseille Innovation, une subvention de 32 000 euros au titre de sa participation à la coordination du consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines sur le territoire ;
- A l'association Eurobiomed, une subvention de 22 500 euros au titre de sa participation au consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à la prospection, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines de la filière Santé sur le territoire ;
- A l'association Kedge Business School, une subvention de 18 000 euros au titre de sa participation au consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines, y compris à distance via des outils adaptés de e-learning ;
- A l'association Anima Investment Network, une subvention de 15 000 euros au titre de sa participation au consortium « soft-landing Provence Africa Connect » et à la prospection des entreprises innovantes africaines.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions financières avec les associations Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Kedge Business School et Anima Investment Network ci-annexées relatives à l'attribution des subventions.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer lesdites conventions et tout documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20%, en section de fonctionnement : chapitre 65, fonction 67, nature 655748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale » de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER